



Garantie (vice caché ou autre) auprès d'un pro étranger

Par **Sly_**, le **12/09/2009** à **13:15**

Bonjour,

Je vais vous exposer brièvement mon problème. J'ai acheté il y a un mois et demi de cela un véhicule en Italie à un professionnel. Il m'a garanti par mail que celui-ci était en excellent état mécanique. Lors de l'essai, je n'ai en effet pas remarqué d'élément particulièrement troublant, et le fait d'acheter à un professionnel (fut t'il étranger) me mettait en confiance.

Il s'avère par contre que sur le trajet du retour (après environ 150km), le véhicule s'est mis à fumer fortement et à avoir des pertes de puissance. Ayant été absent pendant tout le mois d'août, j'ai déposé cette semaine le véhicule chez le concessionnaire de la marque le plus proche, afin qu'il puisse déterminer les causes du problème. Il s'avère que la somme des réparations atteindrait 3000 euros.

Est t'il possible de demander une prise en charge (au moins partielle) au vendeur, sur le principe de vices cachés? Si ce n'est pas le cas, existe t'il un recours quelconque pour un achat (non conforme à la description et impropre à l'usage prévu) auprès d'un professionnel étranger?

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Merci d'avance de vos réponses!

bien cordialement,